



Région Aquitaine, Poitou-Charentes & Limousin

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par
l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Aquitaine, Poitou-Charentes & Limousin. La source principale est le PDR de chaque programme concerné, fourni par le MAAF.

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

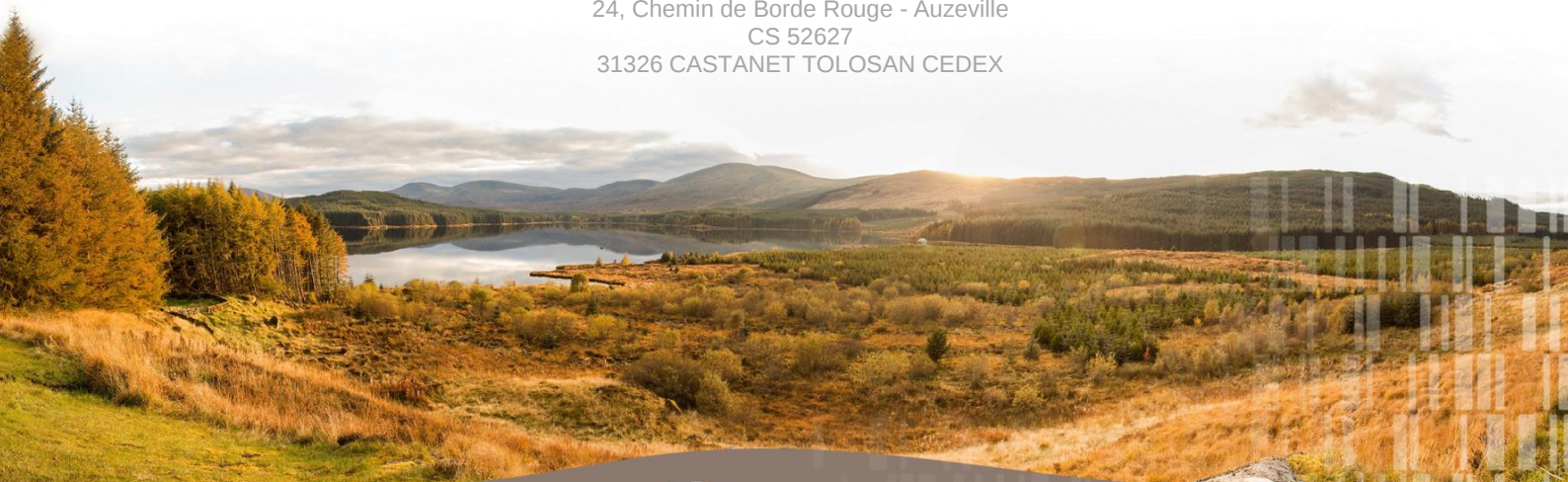


Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Aquitaine	2 – 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Aquitaine</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>5 - 6</i>
Programme Poitou-Charentes	7 – 11
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>7</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Poitou-Charentes</i>	<i>8</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>9</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>10 - 11</i>
Programme Limousin	13– 17
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>12</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Limousin</i>	<i>13</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>14 - 15</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>16 - 17</i>

- ⇒ A.B : Agriculture Biologique
- ⇒ A.F.O.M : Atouts – Forces – Opportunités – Menaces
- ⇒ D.C.E : Directive Cadre Européenne
- ⇒ D.P : Domaine Prioritaire
- ⇒ F.E.A.D.E.R : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ G.A.L : Groupe d'Action Locale
- ⇒ I.A.A : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ I.C.H.N : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
- ⇒ I.N.S.E.E : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- ⇒ L.E.A.D.E.R : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ M.A.E.C : Mesure Agro Environnementale et Climatique
- ⇒ P.A.C : Politique Agricole Commune
- ⇒ P.D.R : Programme de Développement Rural
- ⇒ P.I.B : Produit Intérieur Brut
- ⇒ P.N.R : Parc Naturel Régional
- ⇒ R.D.R : Règlement de Développement Rural
- ⇒ S.A.U : Surface Agricole Utile
- ⇒ S.D.A.G.E : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ⇒ S.I.Q.O : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine

Synthèse du diagnostic territorial

Enjeux

La région Aquitaine est caractérisée par sa pluralité de paysages, milieux et habitats naturels en lien avec un contexte climatique, pédologique ou encore géologique très varié (66% de la S.A.U en zone défavorisée). Le territoire est réparti entre les massifs forestiers (1,9 million d'hectares soit 46% de la superficie régionale), les zones urbaines et rurales (38% de surface rurale régionale). Cependant, la population y est essentiellement urbaine et concentrée autour de douze grandes aires urbaines (73% de la population).

L'ensemble de ces territoires profite d'une attractivité démographique, notamment l'espace littoral et les grands pôles urbains (plus de 1% par an depuis 1999 contre 0,6% par an à l'échelle nationale).

Problématiques

En 2011, le secteur primaire représente 3,4% de la valeur ajoutée régionale et 3,88% des emplois (soit, en moyenne, un point de plus qu'à l'échelle nationale). L'Aquitaine concentre 10% des emplois agricoles français. Pourtant, le nombre d'installation est en baisse (28% de baisse depuis 2000 contre 26% au niveau national). Selon le diagnostic, la production de la région est également reconnue pour ces produits de qualité. Cependant, malgré des contraintes communes à toutes les productions (pression foncière, pénibilité ou dangerosité du travail), les filières d'élevages sont encore plus impactées par l'augmentation des prix des céréales. Cette filière est également responsable à 75% des gaz à effets de serre de cette région.

En outre, le dynamisme démographique induit une forte pression foncière notamment dans les zones littorales et urbaines. A contrario, des zones rurales sont laissées à l'abandon et ne se maintiennent pas démographiquement avec les problèmes de mobilité et de raréfaction des services qui lui incombent.

Atouts : D'un point de vue économique, le secteur tertiaire s'impose (77% de la valeur brute ajoutée) et représente, dans ce territoire économiquement présente, l'offre d'emploi la plus grande. La région est caractérisée par ses massifs forestiers, identifiés comme une réserve de biodiversité mais aussi comme une ressource économique. Le P.N.R des Landes de Gascogne est aussi un outil de la protection forestière (objectif 1.1 de sa charte) et l'un des plus anciens P.N.R de France. De plus, le tourisme dépend en majorité du littoral qui draine de nombreux revenus en période estivale, mais permet également de réunir une faune et une flore protégées et reconnues mondialement.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Aquitaine

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	3 286 605 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	664 552 (hab)	2012
Population des zones rurales	1 148 668 (hab)	2012
Exploitations agricoles	43 180 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	42%	2010
Surface Agricole Utile- Totale	1 477 320 (ha) soit 35,7% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	42 714 (ha) soit 2,9% de la SAU	2012
Terres irriguées	247 320 (ha) soit 16,7% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	1 945 000 (ha) soit 47% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	60,4%	2010
dont céréales	32%	2010
dont oléo-protéagineux	6%	2010
Prairies permanentes et pâturage	27,7%	2010
Cultures permanentes	11,8%	2010
dont vigne	10%	2010
Total des dépenses publiques	974 696 841 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la PAC (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la PAC vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la Région Aquitaine est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Aquitaine

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Restaurer et préserver les ressources naturelles et préserver la qualité de l'eau dans les filières agricoles
2	Sécuriser les ressources en eau et rationaliser leur utilisation dans le secteur agricole
3	Soutenir les pratiques permettant d'optimiser la consommation d'énergie et encourager l'utilisation d'énergie renouvelable
4	Soutenir les investissements des exploitations en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale
5	Soutenir les petites exploitations en zone de montagne
6	Augmenter le nombre d'installations ou de transmissions et garantir leur pérennité
7	Développer les pratiques permettant la préservation des sols
8	Développer et suivre les pratiques permettant la réduction d'émission GES et favorisant le stockage de carbone
9	Développer l'agroforesterie
10	Structurer et développer l'offre de formation dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier
11	Favoriser la gestion des risques
12	Développer la mobilisation du bois
Agriculture – Forêt - IAA	
13	Favoriser l'innovation en soutenant les synergies entre acteurs
14	Développer les filières qualité par le soutien à la certification et la promotion des SIQO
15	Soutenir les investissements de transformation-commercialisation des exploitations et entreprises et le lien amont-aval
16	Soutenir et développer la recherche appliquée et l'expérimentation, pour relever les défis liés aux changements climatiques, à l'agroécologie, à l'innovation agroalimentaire et à la sylviculture durable
17	Développer et soutenir des approches collectives
Développement des territoires ruraux	
18	Soutenir les investissements dans les activités non agricoles : hébergements touristiques, activités de loisirs et hébergements ruraux
19	Favoriser la création et le développement de TPE innovantes (artisanat et commerce)
20	Développer, structurer et promouvoir l'offre touristique en milieu rural
21	Maintenir/redéployer des services de base dans les territoires ruraux
22	Elargir l'accès aux TIC dans les zones rurales pour le développement des activités
	LEADER
23	Mettre en œuvre des stratégies locales de développement
Plusieurs volets	
24	Développer des instruments financiers pour les entreprises et l'installation

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Aquitaine

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d’information	B 16	B 16																	
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 14												
4	Investissements physiques	B 17	B 17		B 04 B 05 B 17 B 12			B 17 B 15		B 01	B 01		B 02	B 03	B 03					
6	Aides à l’installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises					B 06												B 18 B 19		
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 01	B 01							B 20	B 20 B 21	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts				B 12												B 08			
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	MESURE SOUSCRITE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS DANS LE P.D.R AQUITAINE																		
11	Agriculture biologique									B 01	B 01									
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l’eau	MESURE SOUSCRITE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS DANS LE P.D.R AQUITAINE																		
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d’autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 01	B 01									
16	Coopération	B 13 B 16 B 17	B 13 B 16 B 17		B 17			B 17											B 23	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																		B 23	

Les principales mesures représentant chacune plus de 10% des financements FEADER (soit les trois quarts du financement européen du programme), sont les suivantes :

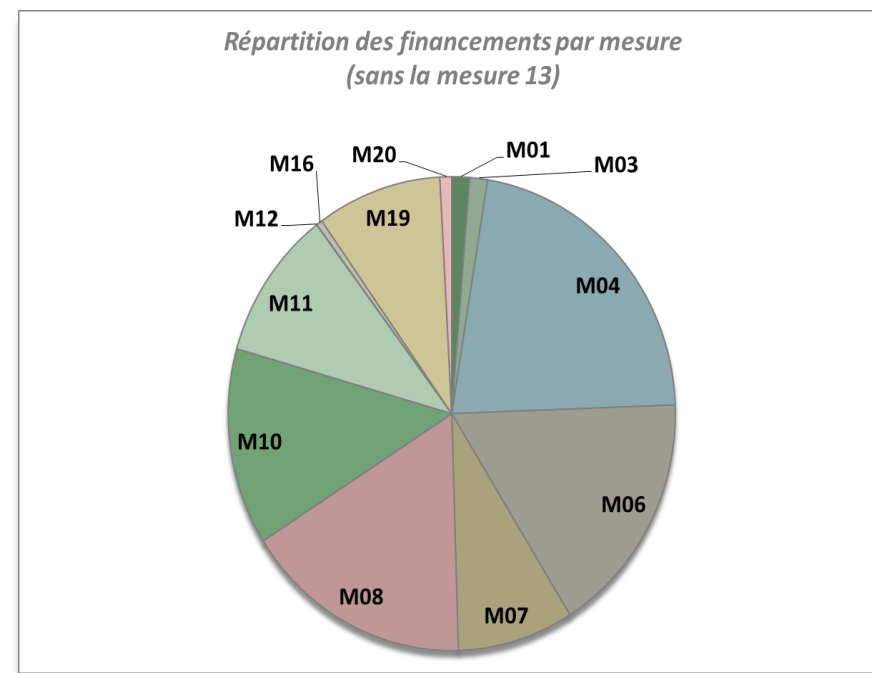
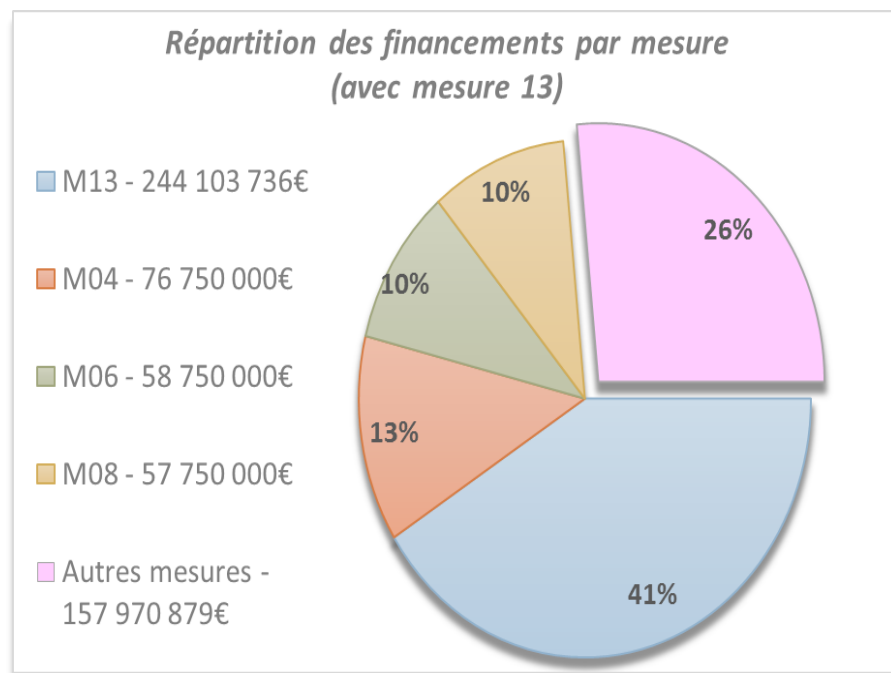
M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (41%)

M04 Investissements physiques (13%)

M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (10%)

M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (10%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 75% du financement européen (FEADER) pour le programme, dont 41% de ce financement est illustré par la mesure 13 I.C.H.N (244 millions d'euros).



Les autres mesures présentes dans le P.D.R Aquitaine sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B., M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R., M20 Assistance technique.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

Le diagnostic a permis de mettre en exergue l'Aquitaine comme étant un puit de biodiversité, notamment grâce à la diversité de ses paysages. Cependant, cette richesse écologique est mise à mal notamment à cause d'une destruction des corridors écologiques, d'une insuffisante sensibilisation aux pratiques agronomiques réduisant les intrants et d'un développement de l'agriculture biologique relatif. La **mesure 13** a donc pour objectif de restaurer et de préserver cette biodiversité notamment dans les pratiques agricoles, et en particulier dans les zones soumises à des contraintes physiques ou spécifiques.

Mesure 04 : Investissements physiques

L'eau est une ressource privilégiée en Aquitaine : néanmoins, celle-ci est menacée notamment à cause des intrants agricoles. Cette **mesure 04** doit permettre le soutien aux investissements pour retrouver une qualité de l'eau (B 01). Toujours liée à ce problème, cette région produit de nombreuses cultures à haute valeur ajoutée très consommatrices d'eau et dépendantes de l'irrigation. Les volumes en eaux sont donc très importants et cela nécessite ainsi une forte modernisation des réseaux d'irrigation (B 02). En outre, afin de permettre des investissements rentables et importants, ces derniers doivent être soutenus par la synergie des différents acteurs agricoles : le développement des coopératives agricoles et agroalimentaires permet de diminuer la charge financière de ces investissements mais également d'envisager des projets de plus grande ampleur notamment en matière environnementale (B 17).

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises

Les candidats à l'installation en exploitation agricoles sont peu nombreux en Aquitaine : une baisse de 28%, contre 26% au niveau national, a été constatée depuis les années 2000. Ceci s'explique notamment par l'insuffisance de la formation et de l'accompagnement des jeunes agriculteurs ainsi que par un difficile accès au foncier. Ces deux contraintes sont emmenées à disparaître avec la **mesure 06** (B 06). Ces mêmes exploitations doivent également être soutenues dans leur volonté de modernisation afin de se positionner dans les marchés concurrentiels (B 19). En outre, le développement des exploitations agricoles et des entreprises passe aussi par la diversification économique, notamment via le tourisme. 4 000 TPE familiales touristiques existent en Aquitaine mais elles souffrent de la concurrence, des effets de la saisonnalité et d'une inadéquation à l'offre notamment pour les publics handicapés. La mesure 06 doit ainsi permettre de palier à ces contraintes (B 18).

Mesure 08 : Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts

L'importance de la ressource forestière régionale a été mise en évidence dans le diagnostic, notamment au travers de la gestion et des actions menées par le P.N.R Landes de Gascogne. Pourtant, cette richesse est insuffisamment valorisée économiquement et représente également des risques en matière de sécurité vis-à-vis des incendies. Ainsi, la **mesure 08** est un levier efficace afin de renforcer la mécanisation des exploitations et de développer des dessertes internes des massifs afin de permettre un accès optimal à la ressource (B 12). En outre, 75% des gaz à effet de serre sont émis par le secteur agricole. Deux solutions peuvent être mises en œuvre pour lutter contre ces pollutions à travers cette mesure : investir dans les exploitations pour la mise en place de bonnes pratiques agricoles (diminuer le recours aux énergies fossiles, améliorer la gestion des effluents etc.) ou investir dans la restructuration de la ressource forestière, mise à mal par les incendies et les tempêtes, pour y séquestrer le carbone (B 08).

Synthèse du diagnostic territorial

Enjeux

Malgré une population essentiellement rurale, le dynamisme démographique y est très important notamment par l'attrait du littoral. Cependant, la population reste vieillissante puisqu'elle est au quatrième rang des régions les plus âgées. Selon le diagnostic territorial, en 2030, un habitant sur trois aura plus de soixante ans.

Par ailleurs, ce phénomène est davantage accentué par l'habitat très diffus en Poitou-Charentes puisque 75% de ses communes comptent moins de mille habitants.

Problématiques

Depuis dix ans, l'emploi agricole reste stable mais plus d'un quart des exploitations ont disparu.

La filière caprine (soit 32% du cheptel national) est impactée par une diminution de ses élevages et ainsi de ses volumes en laits. La hausse du prix de l'alimentation des animaux en est la cause principale avec, en moyenne, 30% des charges dues à l'alimentation du cheptel. De plus, la production en agriculture biologique ne concerne que 2,38% de la S.A.U en 2012, loin derrière les 3,8% de la moyenne nationale. Ainsi, l'offre actuelle ne permet pas de répondre aux besoins des consommateurs. Pour finir, la modernisation des équipements agricoles reste inégale puisque certaines filières ont été écartées ; en particulier la filière porcine. Pourtant, les nouvelles exigences réglementaires (directive Nitrates) induisent des mises aux normes et ainsi des coûts en termes de travaux. Le problème de ces pollutions est récurrent : 80% du territoire est en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

La diminution du maillage bocager en Poitou-Charentes est une autre problématique importante. Les bocages, présents de manière hétérogène sur le territoire, sont en déclin (moins 35 000 km de haies entre 1960 et 2000).

Atouts : Hors agriculture, deux grands pôles d'activité morcellent le territoire et permettent ainsi une forte stimulation de l'économie régionale : les pôles d'activité à Angoulême et de Niort représentant 30% des emplois régionaux en 2008 pour cette zone d'emploi (I.N.S.E.E).

L'économie régionale est aussi impactée par un tourisme induit par la présence de sites naturels exceptionnels (île de Ré et d'Oléron, les marais poitevins, le terroir du Cognacais) et de sites de loisirs reconnus (Puy du Fou, Futuroscope). Ainsi, le tourisme représente 7.9% du P.I.B régional (soit 36 000 emplois).

La filière agricole est un appui au développement économique du Poitou-Charentes grâce à sa production identifiée comme à faible coût et forte productivité. En effet, les activités agricoles représentent 5,5% de la valeur de la production agricole nationale.

Tableau 4 : Indicateurs à l'échelle Poitou-Charentes

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	1 780 379 (hab)	2013
Population des zones rurales	1 780 379 (hab)	2013
Exploitations agricoles	25 450 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	35 %	
Surface Agricole Utile- Totale	1 721 280 (ha) soit 66,7% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	34 625 (ha) soit 2% de la SAU	2013
Terres irriguées	148 310 (ha) soit 8,6% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	447 000 (ha) soit 17,3% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	83,8%	2010
dont céréales	43%	2010
dont oléagineux	16,8%	2010
dont protéagineux	2,1%	2010
Prairies permanentes et pâturage	11,1%	2010
Cultures permanentes	5%	2010
Total des dépenses publiques	612 732 374 (euros courants)	

Dans les précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 5 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la Région Poitou-Charentes

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la Région Alsace est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. Note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°6 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Multiplier les actions de transfert de connaissance notamment par le conseil individuel
2	Améliorer la performance économique et environnementale des exploitations par la diversification et l'agriculture durable
3	Assurer d'urgence le renouvellement des générations par le soutien à l'installation en agriculture
4	Favoriser l'accès au foncier et l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants
5	Limitier le rythme d'artificialisation des terres agricoles
6	Accroître la mobilisation de la ressource sylvicole par l'animation, la desserte et la protection contre les incendies
7	Développer la compétitivité des entreprises de la filière bois par la fabrication de produits diversifiés
8	Développer l'agriculture durable prioritairement sur les zones d'alimentation en eau, pour une meilleure qualité de l'eau
9	Diffuser largement les techniques d'usage économe de la ressource en eau en agriculture
10	Maintenir les systèmes prairiaux et les territoires bocagers, zones de forte richesse écologique
11	Sauvegarder les espaces agricoles hébergeant des espèces à forte valeur patrimoniale au plan européen
12	Favoriser les systèmes d'exploitation et les pratiques faiblement émetteurs de gaz à effet de serre
13	Protéger ou restaurer le potentiel de production agricole et forestier
Agriculture – Forêt – IAA	
14	Développer la formation continue pour les salariés et les chefs d'entreprises sur le développement durable et l'innovation
15	Favoriser le maintien de la diversité de l'élevage et de ses filières notamment dans les zones à handicaps naturels
16	Assurer l'approvisionnement des ateliers de l'industrie agro-alimentaire
17	Moderniser les ateliers d'abattage et de transformation
18	Développer une offre en produits issus de l'agriculture biologique en réponse à une demande forte du marché
19	Développer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et des IAA
Développement des territoires ruraux	
20	Diversifier l'économie rurale en valorisant les ressources et les productions locales
21	Garantir l'accès aux services de base pour les populations rurales dans le cadre de démarches intercommunales
22	Apporter aux territoires ruraux un accès de qualité aux TIC et former à ces usages
Plusieurs volets	
23	Développer les démarches collectives et les synergies d'action au sein et entre filières
24	Prioriser la recherche et l'innovation sur les enjeux spécifiques régionaux
25	Développer les marchés des produits régionaux à travers les signes de qualité
26	Développer la valorisation locale des productions y compris en période touristique
27	Proposer, par l'innovation, des produits adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs en France et à l'étranger
28	Valoriser les zones humides pour leur importance pour l'eau et la biodiversité

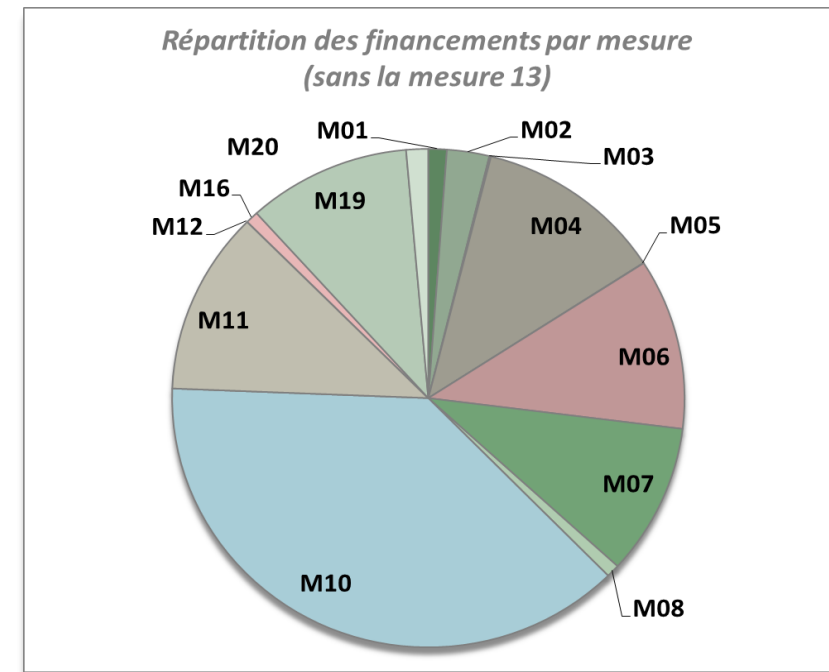
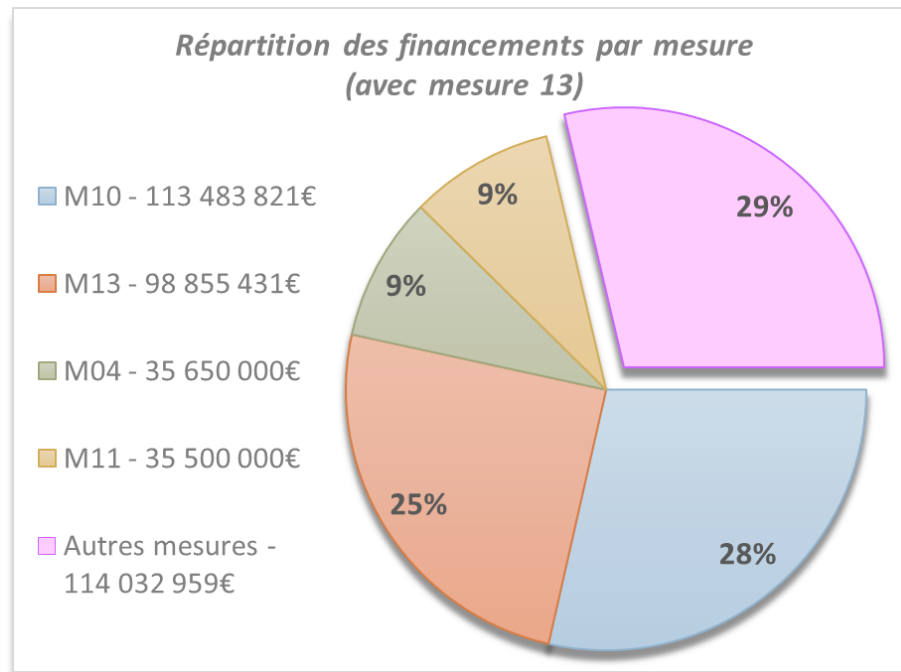
Tableau 6 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Poitou-Charentes

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 01		B 14	B 02 B 15															
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 01			B 02															
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 16 B 25 B 26 B 18												
4	Investissements physiques				B 02 B 15			B 16 B 25 B 26 B 18		B 10 B 28 B 11	B 08		B 09	B 19	B 06 B 19		B 06	B 17 B 20	B 20	
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées								B 13											
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises					B 03												B 20	B 20	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 10 B 28 B 11	B 08							B 20	B 20 B 21	B 22
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts								B 13		B 08				B 06		B 06	B 07		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 10 B 28 B 11	B 08					B 12				
11	Agriculture biologique									B 10 B 28 B 11	B 08					B 12				
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	MESURE SOUCRITE MAIS NON ASSOCIEE DANS LE P.D.R POITOU-CHARENTES																		
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 10 B 28 B 11	B 08									
16	Coopération	B 01	B 23 B 24 B 27					B 16 B 25 B 26 B 18						B 19	B 19					
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																		B 21	

Les principales mesures représentant chacune plus de 10% de l'ensemble du financement européen (FEADER), sont les suivantes :

M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (28%)
M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (25%)
M04 Investissements physiques (9%)
M11 Agriculture biologique (9%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 70% du financement européen (FEADER) pour le programme, dont 25% de ce financement est illustré par la M13 I.C.H.N (98 millions d'euros).



Les autres mesures présentes dans le PDR Bourgogne sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 10 : Mesures agro-environnementales et climatiques

L'agriculture est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre après le secteur des transports. Afin de palier à ces effets négatifs, la **mesure 10** a été souscrite afin de développer les systèmes de production peu consommateurs d'intrants et d'encourager les initiatives en faveur de la restauration et de la densification des haies (B 12 et B 10). Ces M.A.E.C ciblent également la reconquête de la qualité des ressources en eau (B 08 et 28).

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

Les nuisances liées à la pollution sont importantes en Poitou-Charentes, liées notamment au secteur agricole (80% du territoire est en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole). La qualité de l'eau en est particulièrement impactée et, pour cela, la région, au travers de la **mesure 13**, déploie des stratégies de maintien de l'élevage de plein air et des prairies (B 08). En outre, les zones humides constituent d'importantes aménités naturelles (les marais poitevins, l'île d'Oléron etc.) et leurs gestions doivent ainsi être adaptée pour garantir leur bon fonctionnement hydraulique (B 28). A l'instar de ces stratégies, le déclin des systèmes bocagers (moins 35 000 km de haies entre 1960 et 2000) doit être éradiquer notamment par le développement de la multifonctionnalité des haies et en particulier pour la production de bois et énergies (B 10).

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de démontrer l'insuffisance de la modernisation de certaines filières. Ainsi, la **mesure 04**, en intégrant l'ensemble des filières, a été souscrite afin de permettre la modernisation des équipements et, en ciblant plus particulièrement, le domaine des économies d'énergies (B 19). Les solutions proposées dans le P.D.R sont diverses : accompagnement des initiatives personnelles, utilisation du biogaz, gestion efficace en matière de conceptions de bâtiments etc. Parallèlement à ces préoccupations environnementales, les ressources en eau sont aussi mises en avant afin de permettre la restauration et la préservation de celles-ci (B 08). Cette mesure doit également aboutir au développement de projets novateurs alliant diversification des activités et plus-value économique. Ces projets doivent notamment s'ancrer dans le développement d'une offre touristique de qualité (B 20).

Mesure 11 : Agriculture Biologique

La faiblesse de l'offre en A.B a été mise en exergue au travers du diagnostic (seulement 2,38% de la S.A.U est consacrée à ce type de production). Cette mesure recoupe l'ensemble des besoins mobilisés par les autres mesures (B 08, B 10, B 11 et B 28). Cependant, les résultats attendus ne sont pas les mêmes. Pour exemple, la sauvegarde des espaces agricoles hébergeant des espèces à forte valeur patrimoniale (B 11) intègre la **mesure 11** en matière de réduction de l'usage des pesticides.

Autres mesures souscrites

La **mesure 19** est centrée sur des démarches ascendantes, permettant la mise en place de projets novateurs en territoire ruraux. En réponse à l'étalement urbain, ces derniers doivent être centrés sur le déploiement des services publics sur le territoire (B 21). Ceci est à mettre en lien avec la **mesure 06** qui doit permettre le développement des exploitations au travers de la diversification économique et, potentiellement, du tourisme (B 20).

Enjeux

Le Limousin est plus performant socialement qu'économiquement (premier rang de l'indicateur de développement humain, d'après le diagnostic territoriale). Afin de conforter et de développer son regain démographique, il est essentiel de s'appuyer sur des services, pour l'instant localisé de manière disparate sur le territoire puisque les zones rurales sont bannies du maillage territorial.

En Limousin la ressource en eau est à préserver : la qualité morphologique et le piétinement sont les deux causes de dégradation des eaux. Les agences de l'Eau, appuyées par le F.E.A.D.E.R, demeurent mobilisées pour cet enjeu essentiel à l'avenir, dans le respect de la D.C.E et du S.D.A.GE à l'échelle nationale.

Problématiques

L'agriculture et la forêt jouent un rôle majeur dans l'économie.

La S.A.U recouvre 51% de la superficie. L'activité agricole est essentiellement de l'élevage extensif avec 65% de la S.A.U en prairie permanente. Un tiers des exploitations ont une production sous S.I.QO. et 3,6% des exploitations sont sous agriculture biologique. Cependant, le Limousin subit une déprise agricole liée à des conditions d'exploitation difficiles : 99,8% de la S.A.U se situe en zones de contraintes naturelles dont 28,9% en zone de montagne. Une menace pour le secteur agricole est donc la diminution du nombre d'exploitations, même si ce constat est moins fort qu'au niveau national.

Quant à la forêt, celle-ci représente 34% de la S.A.U, dont 72% en feuillus. Ces forêts participent aux objectifs de préservation et d'adaptation aux changements climatiques, mais aussi d'un écosystème riche et d'une biodiversité préservée. La forêt joue également un rôle économique en répondant aux besoins des industries du secteur forestier.

Le lien entre agriculture et forêt est déjà présent mais peut être encouragé avec, par exemple, la mise en place de systèmes agroforestiers.

Atouts : Les richesses environnementales constituent l'atout majeur de ce territoire. En effet, il abrite une faune et une flore diversifiée, ainsi qu'une voie de migration. En outre, la région possède deux Parcs Naturels Régionaux recouvrant près d'un quart du territoire. La superficie régionale est également classée à 6,1% en zone Natura 2000.

Tableau 7 : Indicateurs à l'échelle Limousin

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	746 230 (hab)	2012
Population des zones rurales	746 230 (hab)	2012
Exploitations agricoles	14 640 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	33%	
Surface Agricole Utile- Totale	871 800 (ha) soit 51,5% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	25 980 (ha) soit 2,9% de la SAU	2012
Terres irriguées	2 330 (ha) soit 0,3% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	569 000 (ha) soit 33,6% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Prairies permanentes et pâturage	65%	2010
Terres arables	34%	2010
Cultures permanentes	0,1%	2010
dont pomiculture	0,29%	
dont noix	0,1%	
dont châtaigne	0,02%	
Total des dépenses publiques	807 543 674 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 8 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Limousin

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Limousin est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Maintenir la biodiversité et les paysages par des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses
2	Réduire les intrants dans les pratiques agricoles
3	Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses
4	Préserver l'état de bonne conservation des sols par une gestion forestière respectueuse des sols
5	Améliorer la compétitivité et la diversification du secteur agricole
6	Valoriser les ressources locales du territoire à travers les pratiques agricoles
7	Renforcer la dynamique de la création/transmission des exploitations agricoles
8	Adapter l'offre de formation (y compris universitaire) aux besoins des secteurs agricoles et forestiers
9	Améliorer la durabilité des productions soumises aux risques climatiques et sanitaires
10	Rendre plus accessible le foncier agricole
11	Anticiper les aléas climatiques en adaptant les activités agricoles
12	Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole
13	Réduire et maîtriser les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole
14	Promouvoir la gestion durable de la forêt orientée vers la production de bois d'œuvre pour une amélioration du bilan carbone
Agriculture – IAA - Forêt	
15	Concevoir une chaîne alimentaire valorisant mieux les ressources locales et adossée à des circuits courts et de proximité
16	Développer des projets collaboratifs pour l'innovation dans l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie
17	Développer des projets collaboratifs recherche/entreprise pour l'innovation agricole, alimentaire et la foresterie
18	Renforcer les liens à renforcer entre le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire
Développement des territoires ruraux	
19	Promouvoir un tissu rural « viable, vivable et équitable » maillé de pôles structurants
20	Conforter un regain démographique
21	Elargir l'accès aux TIC et leur usage à tous les Limousins
22	Développer les projets collaboratifs Recherche/Entreprise pour les innovations technologiques, sociales et sociétales
23	Valoriser l'organisation de territoires de projet pour le développement des zones rurales
24	Valoriser les sous-produits et des matériaux bio-sourcés
25	Accroître la production d'énergies renouvelables

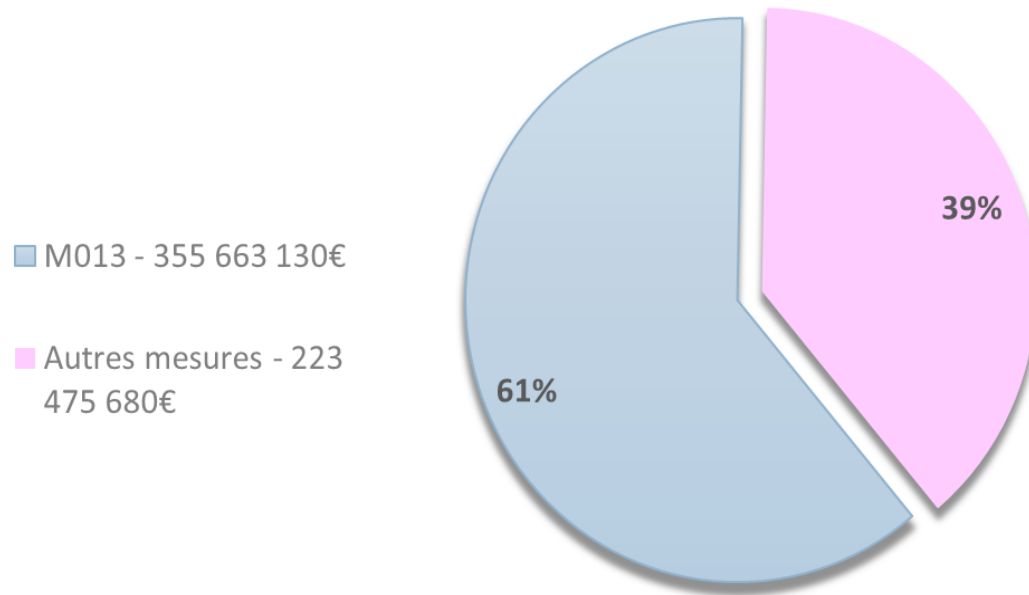
Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Limousin

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 22	B 16		B 02 B 05 B 10 B 11					B 01 B 02 B 03	B 02 B 03		B 10	B 10 B 11 B 25	B 10 B 11 B 25	B 10 B 25	B 25	B 05		
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation		B 16		B 05 B 11	B 07				B 01 B 02 B 03	B 02 B 03			B 11 B 25	B 11 B 25	B 25	B 25	B 05 B 07		
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires				B 06 B 15			B 06 B 15												
4	Investissements physiques		B 09		B 02 B 05 B 06 B 15 B 08 B 09 B 11 B 12			B 06 B 15 B 09		B 02 B 03	B 02 B 03			B 11	B 11 B 12 B 24 B 25 B 13	B 25	B 25 B 13	B 13		
6	Aides au à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 05 B 06 B 15	B 07		B 05 B 15							B 25	B 25	B 25	B 07		

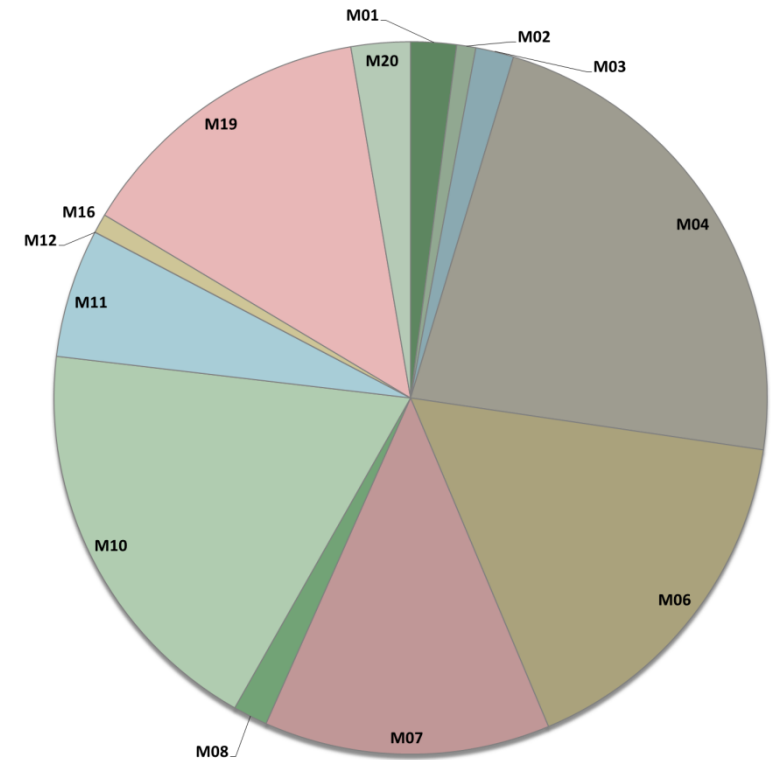
		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 01 B 03	B 03							B 19 B 20 B 23	B 19 B 20 B 23	B 19 B 20
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts				B 08					B 01					B 24 B 13			B 13		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques				B 02 B 10					B 01 B 02 B 03	B 02 B 03		B 10	B 10	B 10	B 10	B 10			
11	Agriculture biologique				B 02 B 05					B 01 B 02 B 03	B 02 B 03									
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau				B 02					B 01 B 02 B 03	B 02 B 03									
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 01										
16	Coopération	B 22	B 16 B 09		B 05 B 06 B 15 B 09 B 12			B 15 B 09					B 10	B 10	B 10 B 12	B 10	B 10			
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																	B 19 B 20 B 23	B 19 B 20 B 23	B 19 B 20 B 21

Une mesure représente 61% de l'ensemble du financement européen (FEADER) dédié au programme, il s'agit de la **mesure M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques** (355 millions d'euros).

**Répartition des financements par mesure
(avec mesure 13)**



**Répartition des financements par mesure
(sans la mesure 13)**



Les autres mesures présentes dans le P.D.R Limousin sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M04 Investissements physiques, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M12 Paiements Natura 2000 et la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

Avec ses deux P.N.R et ses vastes couloirs de migration, le Limousin est une importante réserve de biodiversité qu'il convient de protéger. L'agriculture y est déjà un vecteur de protection environnementale notamment avec une surface en herbe (85% de la S.A.U) et un système bocager dominant. La qualité des paysages et des milieux contribue au développement rural du Limousin, notamment au travers du tourisme rural. Il est donc nécessaire de préserver ses pratiques agricoles, et plus particulièrement dans les zones à contraintes qui représentent 99,8% de la S.A.U (B 01). En outre, la forêt représente 34% de la S.A.U (dont 72% en feuillus). Ces forêts participent aux objectifs de préservation et d'adaptation aux changements climatiques, mais aussi d'un écosystème riche et d'une biodiversité préservée. La forêt joue également un rôle économique en répondant aux besoins des industries du secteur forestier. Pourtant, la gestion classique forestière amène les propriétaires forestiers à effectuer des coupes rases ou à replanter en mono-essence. Ainsi, cette **mesure 13** a été souscrite afin de restaurer et de préserver cette ressource (B 01).

Autres mesures souscrites

Le diagnostic a permis de mettre en exergue les nuisances liées aux pollutions, notamment en matière de ressource en eau. Cependant, la **mesure 04** a été choisie par l'autorité de gestion afin de palier à celles-ci : le bilan carbone des activités agricoles est élevé notamment à cause des bâtiments d'élevage hors-sol (très consommateur en énergie). Ainsi, un plan de performance énergétique a été reconduit afin de mettre en œuvre des solutions contre ces pollutions (B 11). A ce titre, l'exploitation et la production de sous-produits et matériaux bio-sourcés seront également développés pour limiter la dépendance aux énergies fossiles (B 12). La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est aussi l'un des enjeux de cette mesure (B 25).

En parallèle de la mesure 04, la **mesure 10** contribue à la mise en place d'un bilan environnemental positif. L'agriculture limousine est peu consommatrice d'intrants (84% de la S.A.U sans traitement phytosanitaire) mais importe beaucoup (40% de leurs besoins pour l'alimentation animale est importé). Ainsi, cela entraîne une dépendance économique et des coûts importants qui doivent être réduits (B 02). En outre, le diagnostic a permis de mettre en évidence la pollution des ressources en eau. L'élevage, les sécheresses ou encore la qualité morphologique sont les facteurs principaux de cette dégradation. Le S.D.A.G.E est notamment un des outils de gestion et de protection de cette ressource (B 03). L'impact du changement climatique est également à prendre en compte (B 10).

La **mesure 06** contribue également à ces enjeux environnementaux, tout en mettant également l'accent sur l'économie ou le bien-être animal (etc.). Les faibles revenus agricoles et la faible rentabilité des investissements sont des freins à la compétitivité économique des exploitations. La diversification économique est l'une des solutions apportées par cette mesure avec, par exemple, la commercialisation de circuits de proximité, la mise en place d'ateliers de maraîchages ou encore le développement d'activités non agricoles telles que la restauration ou l'équitation (B 05). Le maintien des exploitations agricoles, mis à mal à la fois par la chute du nombre d'exploitations (entre 2000 et 2010, la baisse est de 22% en Limousin contre 26% au niveau national) et par le vieillissement des exploitants (en 2010, 23% des exploitants ont plus de 55 ans), peut être accentué grâce à cette diversification (B 07). Les gaz à effet de serre sont aussi l'un des enjeux de cette mesure : en 2008, le Limousin a émis environ 1,5% des émissions nationales de gaz à effet de serre notamment à cause de la fermentation entérique des bovins et des effluents d'élevage (B 25).